

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 13 Décembre 2013

Président : CROS Claude
Secrétaire : BARTHOD GRIMSTONE Martine

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
BARTHOD GRIMSTONE Martine
DEKESTER HOLMIERE Pascale
BOSQUER Maryse
RAGA Jean Christophe

Absents : GARCIA Nicolas
HOLMIERE Marie
CROS Nicolas (prend par à la séance à 22 h 30)

Convocation du 05 Décembre 2013

Début de séance : 21 heures 00

**1- Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois :
modification des statuts**

- Compétence Enfance/Jeunesse

Après délibération, le conseil municipal autorise la modification des statuts de la CCRLCM pour ce qui concerne la compétence n° 14 (enfance et jeunesse).

- Compétence site de l'Etang de Jouarres

Après délibération, le conseil municipal autorise la modification des statuts de la CCRLCM pour ce qui concerne la compétence n° 17 (site de l'Etang de Jouarres).

2- Coupe de bois Mr Berger Philippe

Suite à l'accord de principe du 27 septembre 2013, le conseil municipal lui confie la coupe de bois sur la parcelle A 535 estimée par l'ONF à 25 m³ pour 8 euros le mètre cube soit 200 euros.

3- Coupe de bois Mr Bosquer Thierry

Mme Bosquer Maryse quitte la salle et ne participe pas à cette délibération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier une coupe de bois à Mr Bosquer d'un hectare environ et de 85 m³ de bois sur la parcelle A 554 dite « l'Hort d'Al Pech ». Cette coupe de bois sera délimitée par l'ONF. Tarif : 8 euros le m³.

4- Demande d'achat de la parcelle communale B 499 par Mr Boussens Guillaume

Le conseil municipal est favorable sur le principe de la vente. Compte tenu de la proximité des futures élections municipales, le conseil municipal surseoit à la décision finale.

5- Rallye des Corbières 2015

Le conseil municipal confirme l'intérêt d'organiser avec l'association le Rallye des Corbières l'animation pour juin 2015.

6- Opération « mise en accessibilité de la mairie » : validation des entreprises pour le lot menuiserie et le lot ferronnerie.

Le conseil municipal valide le devis n° 201267 de Mr Claude Heutte pour le remplacement de la porte d'entrée pour un montant de 2 350.00 euros HT.

Pour le lot ferronnerie, le conseil municipal attend le devis de Mr Castellano de Soulatge.

7- Questions diverses

- Mr Philippe Ibanez, suite au blâme infligé le 28 juillet 2011, avait demandé son annulation auprès du Tribunal Administratif. Cette requête a été rejetée par décision de ce même tribunal le 11 octobre 2013. Mr Philippe Ibanez a été condamné à payer 1 000 euros à la commune. Par lettre du 14 novembre 2013 il demande auprès du conseil municipal une grâce concernant ladite somme de 1 000 euros. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir cette somme de 1 000 euros et d'étaler son paiement sur 18 mois.
- Mr Romain PETITHOMME demande à la commune de pouvoir récupérer l'ancienne table d'école. Le conseil municipal donne son accord pour 20 euros.
- Une note de rappel sera faite auprès de Mr Philippe BERGER concernant la divagation de ses chiens par rapport à l'engagement pris de les tenir en laisse.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire
Claude CROS